



Menu ☰

Libération

Politique

International

CheckNews

Culture

Idées et Débats

Société Enquêtes

Environnement

Economie Lifestyle

Portraits Sports

FRANCOIS ECALLE

CheckNews

Est-il vrai que l'empreinte carbone des riches «par euro gagné» est plus faible que celle des pauvres ?

Article réservé aux abonnés

Les ménages fortunés émettent plus de gaz à effets de serre que les pauvres. Mais comme les premiers sont beaucoup plus riches que les seconds, les euros des riches sont moins «carbonés» que les euros des pauvres. Une façon de poser le problème qui soulève plusieurs questions.





François Ecalte fonde sa démonstration sur des données présentées en 2020 par plusieurs économistes [dans la revue de l'Observatoire français des conjonctures économiques](#) (OFCE). Dans un premier temps, l'ancien magistrat compare l'empreinte carbone moyenne des 10 % des ménages français dont le niveau de vie est le plus élevé à celle des 10 % de ménages dont le niveau de vie est le plus faible. Et note que les ménages les plus riches émettent très nettement plus de gaz à effet de serre que les seconds (de l'ordre de deux fois plus, selon les chiffres utilisés). De quoi invalider le titre choisi pour le billet.

A lire aussi

Climat: les actifs des milliardaires font exploser leur empreinte carbone

Environnement 23 févr. 2022 [abonnés](#)

Mais si les riches polluent plus, ils gagnent également (beaucoup) plus. Et – pour faire court – si l'on exprime le «niveau de vie» des ménages en euros, Ecalte constate que chaque euro gagné annuellement par un ménage riche... est associée à une empreinte carbone plus faible que l'euro gagné par un ménage pauvre. Et de pousser la démonstration plus loin, expliquant en substance que lorsque de l'argent est ponctionné aux plus

riches pour être donné aux plus pauvres, les usages qui en seront faits, seront plus carbonés : *«Réduire d'un euro le revenu des [10 % des ménages les plus riches] pour le redistribuer aux [10 % des ménages les plus pauvres] multiplie par quatre l'empreinte carbone de cet euro. Toutes choses égales par ailleurs, la redistribution et la réduction des inégalités augmentent donc l'empreinte carbone totale.»*

Les chiffres qui servent de base aux calculs d'Ecalte (l'empreinte carbone respective des différents ménages) se retrouvent bien dans l'article cité, de même que l'indicateur mis ici en avant (l'équivalent CO2 rapporté à l'euro gagné). Mais l'argumentation tient-elle ?

Un indicateur qui n'a rien d'inédit

Sollicité par *CheckNews*, Antonin Pottier, l'un des auteurs de l'article qui sert de base au raisonnement d'Ecalte, émet quelques réserves sur les calculs effectués dans le billet présenté dans *le Nouvel Economiste*. Il juge néanmoins que l'analyse présentée *«est globalement juste»*, soulignant que, pour les économistes, l'idée selon laquelle *«redistribuer un euro des riches vers les pauvres augmente les émissions (toutes choses égales etc.)»* est *«un fait bien connu»*. Et d'illustrer son propos avec des travaux [parus en 2019](#) dans la revue *Energy Economics*, relative aux émissions aux Etats-Unis.

Le fait que les euros des riches soient moins «carbonés» tient à plusieurs facteurs. En premier lieu, les pauvres utilisent l'essentiel de leur argent pour vivre. *«Une part importante de leurs revenus passe dans la consommation d'énergie (chauffage, transport, logement... tous forts émetteurs de CO2)»*, observe Paul Malliet, économiste à l'OFCE. Ils ont en outre un taux d'épargne faible. *«A l'inverse, chez les plus riches, la part du revenu consacré à l'énergie est bien moins importante»* – et la part de l'épargne plus élevée.

Selon Paul Malliet, l'indicateur «CO2 par euro» a une portée informative notable. *«Il traduit le fait qu'une fiscalité sur l'émission de produits fossiles qui ne serait pas progressive pourrait, potentiellement, impacter*

relativement plus les ménages les plus pauvres que les plus riches. Il y a ici une dimension de justice sociale, qui en l'occurrence donnerait plutôt des arguments pour distribuer vers les ménages les plus pauvres afin d'atténuer cette inégalité initiale (liée à la part du revenu consacré à la consommation de biens primaires). Si vous mettez en place une taxe carbone sans mesures de redistribution, vous impacterez relativement plus les ménages les plus pauvres que les plus riches.»

Notons que, pour Ecalte, ce constat ne doit pas servir d'argument contre la redistribution des revenus : *«la redistribution des revenus (et des patrimoines) est évidemment nécessaire»*, insiste-t-il dans son billet. En revanche, il estime que la lutte contre le changement climatique ne fait pas partie des arguments qui peuvent être brandis pour plaider pour cette redistribution. Puisqu'une fois l'argent redistribué, les plus pauvres le dépenseraient dans des activités plus émettrices de CO2 que ne le font les plus riches...

«Ce n'est pas mécanique, il y a une dimension politique, éthique»

Emmanuel Combet, l'un des coauteurs de l'article de la revue de l'OFCE cité par Ecalte, juge pour sa part que le raisonnement présenté dans *le Nouvel Economiste* *«repose sur des hypothèses simplificatrices mais [qu'on] peut le considérer comme valable»*. Un point particulièrement important mérite toutefois d'être interrogé, à savoir *«l'hypothèse selon laquelle les structures de consommation ne changent pas»*.

«Or – quelle que soit l'évolution de la distribution des revenus – la lutte contre le changement climatique demande de changer les structures de consommation et de réorienter l'épargne et les investissements vers des modes de production et de consommation décarbonés. Il faut donc se demander quelles sont les conditions requises pour changer cette structure de consommation (et on devrait ajouter réorienter les investissements) pour être compatible avec les objectifs de lutte contre le changement climatique.»

Combet présente plusieurs alternatives. *«Certains peuvent penser que, parmi ces conditions, il n'est pas nécessairement requis de changer la distribution des revenus : les riches peuvent réorienter leur épargne et leurs investissements pour déployer des solutions décarbonées pour tous, et tout le monde peut, par l'efficacité énergétique et la sobriété, réduire les consommations d'énergie superflues dans des proportions jugées "équitables"»*. Mais d'autres pensent aussi, selon lui, *«que [changer la distribution des revenus] est une condition requise. D'une certaine façon, les inégalités actuelles bloquent ces changements que ce soit politiquement ou économiquement. Dans tous les cas, il n'y a pas un alignement parfait de la question des inégalités de revenus et de la question de l'action climatique. Mais ces questions peuvent interagir. La réalité est peut-être entre les deux. La réponse n'est pas simple. En tout cas, ce n'est pas mécanique, il y a une dimension politique, éthique»*.

Pour Lucas Chancel, économiste rattaché au Centre de Recherche sur les Inégalités Sociales de Sciences Po, *«rapporter les émissions aux euros dépensés ou gagnés, c'est l'arbre qui cache la forêt»*. Selon lui, *«la planète se fiche pas mal de connaître le contenu carbone d'un euro de Paul ou de Jacques. Ce qui compte avant tout, c'est le niveau d'émission total de l'une ou de l'autre. De la même manière, au niveau mondial, le contenu carbone d'un euro baisse année après année depuis 100 ans, ce qui n'a en rien empêché les émissions mondiales de CO2 d'être multipliées par 10 sur la période, avec les conséquences que l'on connaît.»*

«Le point central est celui de changer les comportements»

Et de se positionner de façon claire sur le débat ici posé. *«Faut-il redistribuer pour sauver le climat ? La réponse est oui. Rappelons-le, il s'agit d'abord de redistribuer pour accélérer la transition afin d'accompagner les ménages modestes qui n'ont pas, ou peu, de capacités d'adaptation face aux politiques publiques comme la taxe carbone ou les nouvelles réglementations en matière de pollution. C'est cher d'acheter une voiture électrique et tout le*

monde ne peut pas se le permettre. C'est cher de chauffer son logement, c'est souvent cher d'acheter des vêtements de bonne qualité, etc. L'argument principal pour la redistribution dans le cadre d'une politique climatique est là. Redistribuer pour donner des capacités de transformation à ceux qui n'ont pas les moyens financiers de le faire.»

Paul Malliet abonde en ce sens : «Dans son billet, François Ecalte ne considère que la question de la redistribution, qui n'est qu'une partie de ce qui est généralement considéré comme une politique globale de transition juste. Dans son raisonnement, il n'y a rien qui intègre les éléments de transition qui peuvent être matérialisés, notamment, par une taxe carbone – et qui visent à changer les prix des choses. Un euro supplémentaire de revenus pour un ménage [parmi les 10 % les plus pauvres] ne sera nécessairement pas dépensé de la même manière parce que les prix, par exemple de l'essence, auront changé. Autrement dit, le raisonnement est biaisé dans le sens où il ne fait apparaître que la dimension redistributive, en occultant complètement le point central qui est celui de changer les comportements via différentes politiques. Et tout l'enjeu des politiques de redistribution est justement de permettre aux moins fortunés d'être en capacité d'opérer ces changements.»

Selon Lucas Chancel, l'analyse de François Ecalte présenterait «une autre limite». Elle passerait en effet «à côté du fait que la redistribution peut être faite “en nature”, via les services publics». Selon l'Insee, rappelle-t-il, «c'est via les transferts en nature, comme l'éducation, que la redistribution est la plus forte. Or, c'est aussi une redistribution en nature qui est souvent mobilisée dans les débats publics sur la transition : taxer les plus aisés pour financer la rénovation énergétique des bâtiments (à commencer par les plus modestes), ou pour financer les transports en commun (qui bénéficieront d'abord aux plus modestes). On voit bien ici que la redistribution peut tout à fait réduire les émissions de CO2».

Info Libé

Climat: les femmes émettent moins de CO2 que les hommes

L'économiste note au passage que, dans le champ politique, *«personne ne propose de redistribuer des riches aux pauvres pour réduire automatiquement les émissions de CO2, sans qu'aucune autre politique environnementale soit mise en place en même temps»*. *«En réalité, la redistribution ne se fait jamais “toutes choses égales”. Il s'agit de redistribuer dans le cadre d'une évolution du cadre technologique (nouvelles offres de véhicules électriques ou de transports en commun) ou réglementaire (hausse d'une taxe carbone) qui fait que les euros redistribués demain ne sont pas dépensés de la même manière que ceux gagnés hier, précisément parce que l'on met en place des politiques environnementales. Par conséquent, le raisonnement [est] particulièrement hors-sol ici.»*

En conclusion, Chancel invite à interroger le bien-fondé de raisonner avec un indicateur qui se focalise sur les euros gagnés ou dépensés : *«Les plus aisés sont également responsables de pollution via leur épargne et leurs investissements (et, en fait, surtout via cela). Prenez le cas extrême d'un magnat du pétrole qui ne consomme plus que du bio, a une maison totalement neutre en carbone, recycle tout, etc. A ce titre, son bilan carbone lié à sa consommation est quasi-nul. Mais cette personne continue de posséder et d'investir dans d'immenses champs de pétrole. A l'évidence, son empreinte carbone n'est pas nulle. Ce cas extrême permet de fixer les idées et de se sortir de la tête qu'il ne faudrait s'intéresser qu'à ce que les individus consomment. Il faut évidemment s'intéresser à ce que les individus possèdent et ce qu'ils épargnent (quelles actions, quel support d'assurance vie, etc.). Lorsque l'on prend en compte les émissions liées à l'épargne, [les] émissions des plus aisés sont très nettement corrélées à leurs revenus.»*

Dans la même rubrique



Est-il vrai que l'empreinte carbone des riches «par euro gagné» est plus faible que celle des pauvres ?

22 avr. 2023 [abonnés](#)

L'autobiographie de Didier Raoult : flop ou «raz de marée» ?

CheckNews 22 avr. 2023

Fonds Marianne : trois signalements transmis au Parquet national financier

CheckNews 21 avr. 2023

Contrairement à ce que prétend Elisabeth Borne, son déplacement a bien été assorti d'interdictions de manifester

CheckNews 21 avr. 2023

CheckNews

poser une question

mode d'emploi

Le portrait du jour



Gwenn Thomas-Alves, désir d'avenir

21 avr. 2023 abonnés



Dans l'actu

Réforme des retraites

Le gouvernement Borne

Inflation

Réchauffement climatique

Guerre en Ukraine

Crise énergétique

Festival de Cannes 2023

Services

S'abonner

La boutique

Contactez-nous

Donnez-nous votre avis

Foire aux questions

Proposer une tribune

Événements Libé

Cours d'anglais

Petites annonces

Annonces légales

Conditions générales

Mentions légales

Charte éthique

Pacte d'indépendance éditoriale

CGVU

Protection des données personnelles

Gestion des cookies

Licence

Où lire Libé?

[Lire le journal](#)

[Les newsletters](#)

[Présentation de l'application](#)

[Application sur Android](#)

[Application sur iPhone / iPad](#)

[Archives](#)

